



Sommaire

Budget.....	1
Conseil municipal.....	3
Ecole Roger Marty.....	8
Péri.....	8
Chasse aux œufs et corso.....	9
Infos diverses.....	10
Parole aux montmeyranais.....	11
Découvrir avec Vous.....	11
Amicale pompiers.....	12
Club des chênes.....	13
La maison bleue.....	13
USM.....	14
MJC.....	15
Transport scolaire.....	16

A flanc de coteau

Direction de la publication : Bernard Brunet
Tirage : 1 400 ex - impression : Le Crestois

Comité de rédaction :
commission publications

Secrétariat de rédaction et mise en page :
Sophie Pitet

Budget 2017

Le conseil municipal réuni le 28 mars a voté le budget 2017. Elaborer le budget d'une collectivité n'est pas chose aisée mais depuis plusieurs années l'affaire se complexifie. Les dotations de l'Etat ne cessent de diminuer alors que dans le même temps on compte sur les collectivités territoriales pour investir. Ainsi depuis 2013, les dotations n'ont fait que décroître. Plus particulièrement, entre 2013 et 2017, la commune a perdu cumulativement 136 714 euros de dotation globale de fonctionnement.

Malgré ce contexte économique national difficile, Montmeyran se donne les moyens d'investir et de maintenir une offre de services de qualité.

Concernant l'exercice budgétaire 2017, la section de fonctionnement s'équilibre à 1 878 286 euros. Parmi les services offerts à la population, on pourra citer cette année la nouvelle adhésion de la commune à un service de médiathèque numérique développé par le Département.

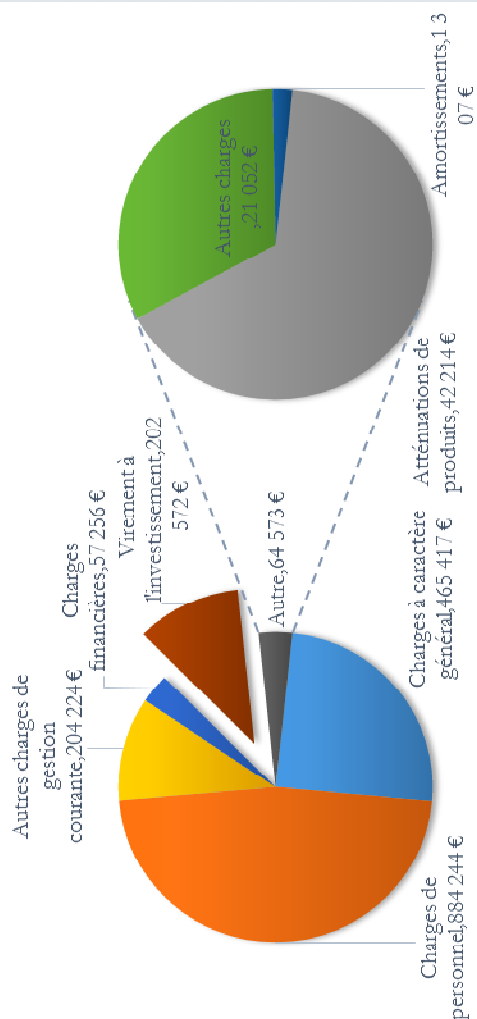
La section d'investissement s'équilibre, quant à elle, à 1 332 535 euros. L'année 2016 a été marquée par le lancement de plusieurs études.

L'année 2017 verra l'achèvement de ces dernières et le lancement des travaux afférents. Au titre des chantiers qui seront lancés cette année, on peut citer :

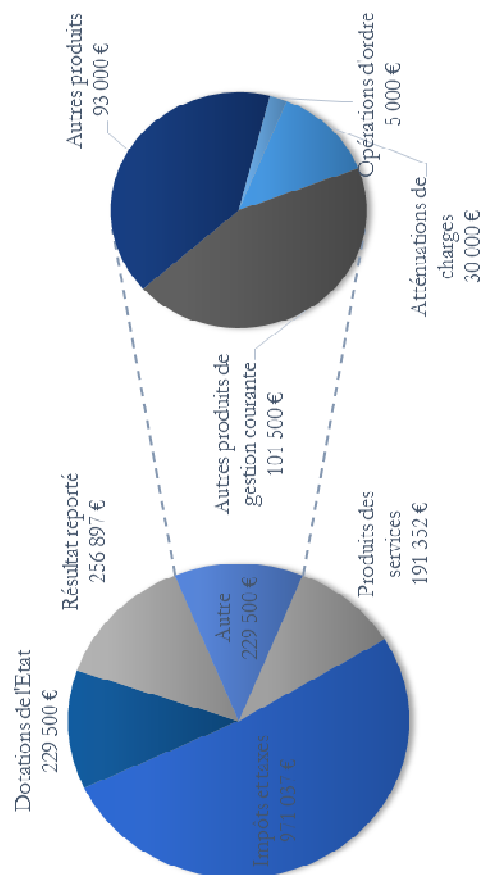
- le ravalement des façades de bâtiments publics
- le réaménagement du parc de la salle des fêtes
- l'aménagement de l'avenue des Genceaux
- la dénomination des voies.

Les graphiques qui suivent permettent d'appréhender la répartition des grandes masses, tant en dépense qu'en recettes, pour la section de fonctionnement comme pour la section d'investissement.

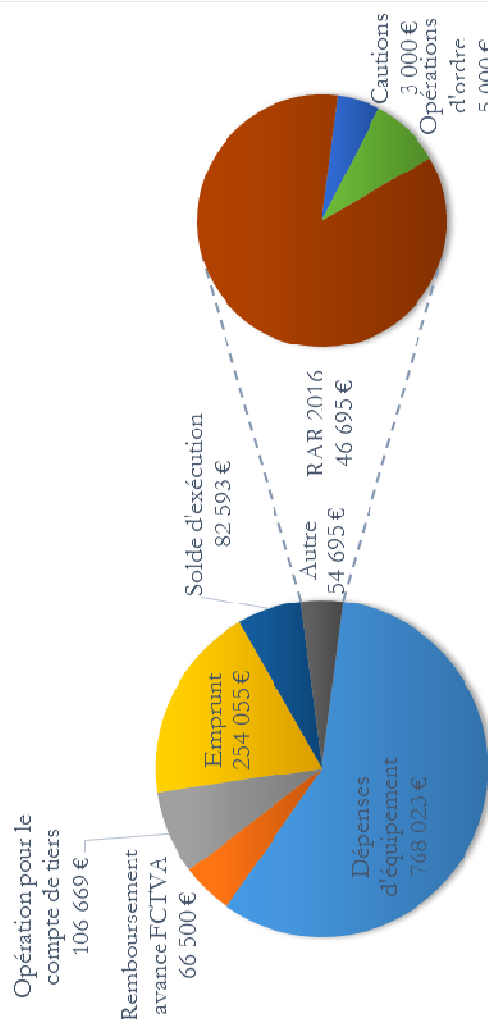
Dépenses de fonctionnement



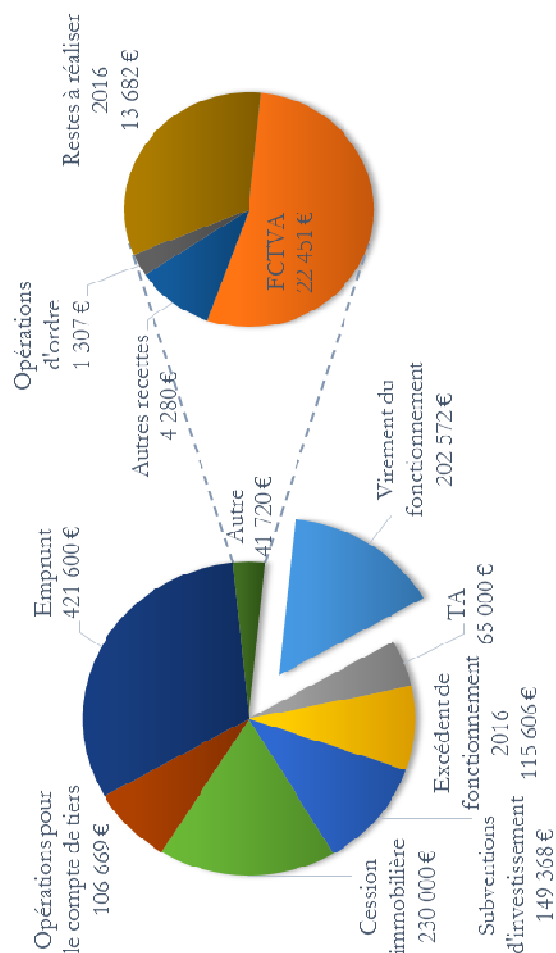
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Conseil municipal du mercredi 28 mars 2017

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Séverine GERVY, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Claire LOROUÉ, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Annabelle DUPRET (procuration à Elodie GRASSOT), Hervé HODCENT, Gaëtan KONIECZNY, Pierre LOUETTE (procuration à Alain TERRAIL), Jocelyne MANDAROUX (procuration à Bernard BRUNET)

Secrétaire de séance : Isabelle VATANT

Le maire tient adresser ses condoléances, au nom de l'ensemble du conseil, à Jean-Paul HENOCQ suite au décès de son beau-père. Par ailleurs, il tient également à féliciter Annabelle DUPRET pour la naissance de sa fille.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 février 2017

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Aménagement du centre-bourg – Demandes de subvention

Le maire rappelle que l'aménagement du parc de la salle des fêtes et de la liaison entre le centre du village et sa partie sud ayant été inscrit au contrat de ruralité que l'agglomération a signé avec la région, ce projet est éligible au Fond de soutien de l'investissement local mis en place par l'Etat. Par ailleurs cet aménagement pourrait faire l'objet d'une aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au même titre que l'aménagement de l'avenue des Genceaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à demander une subvention :

- auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local pour l'aménagement d'un parc de liaison
- auprès de la Région pour l'aménagement d'un parc de liaison
- auprès de la Région pour l'aménagement de l'entrée du village par l'avenue des Genceaux

3. Matériel « zéro phyto » – Demande de subvention

Le maire explique que la démarche « zéro phyto » dans laquelle s'est inscrite la commune est soutenue par Valence Romans Agglomération.

Alain TERRAIL indique que dans le cadre du plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles, il conviendrait d'acheter du matériel (inscrit au budget 2017). Ce matériel est subventionnable à hauteur de 80% du prix hors taxe par l'Agence régionale de l'eau. Il conviendrait d'autoriser le maire à demander cette subvention. Il explique

avoir assisté à plusieurs démonstrations en présence du chef des services techniques. Le choix s'est porté d'une part sur :

- un peigne à gazon qui permettra de désherber les stades sans utiliser de produits
- du matériel électroportatif de type débroussailleuse citycut dont les deux lames ont été étudiées afin de réduire au maximum les projections.

Eveline DAVIN rappelle que l'idée de mutualiser ce genre de matériel avec des communes voisines avait été évoquée et souhaite savoir si une suite y a été donnée. Alain TERRAIL répond que des discussions sont en cours sur du matériel spécifique comme le peigne à gazon ou un broyeur de végétaux notamment avec la commune d'Upie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à demander une subvention à l'Agence régionale de l'eau pour l'achat de ce matériel.

4. Amendes de police

Le maire explique que depuis le nouveau règlement du Conseil départemental, la perception des amendes de police n'est plus automatique mais liée à un investissement de sécurité. L'année dernière, Montmeyran ne s'était pas positionnée pour obtenir une subvention du Département au titre des amendes de police. Il propose que le conseil l'autorise à demander une subvention pour 5 000 euros de travaux de sécurisation des écoles en lien avec la proposition du conseil municipal enfant de mettre en place des totems aux abords du plateau traversant.

Jean-Paul HENOCQ tient à rappeler que s'il est bien d'assurer la sécurité du groupe scolaire Roger Marty, il ne faut pas oublier de sécuriser également les abords de l'école privée Sainte-Marie. Le maire précise que ce sera le cas lorsque le lotissement prévu au voisinage de l'école privée sera réalisé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à demander une subvention auprès du Département pour la sécurisation des abords des écoles.

5. Indemnités du maire

Le maire explique que les indemnités versées aux élus sont déterminées par la loi en rapport à l'indice brut terminal de la fonction publique. En 2014, l'indice en question était l'indice 1015. Suite à la refonte des grilles indiciaires de la fonction publique, l'indice terminal a changé au 1^{er} janvier 2017 ; il s'agit à présent de l'indice 1022. Celui-ci devrait encore être modifié en 2018.

En 2014, les délibérations afférentes mentionnaient expressément l'indice 1015. Il convient donc de délibérer à nouveau. Afin d'éviter de devoir délibérer à nouveau, le maire propose de faire désormais référence seulement à l'indice brut terminal sans intégrer de valeur particulière avec

effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017 et sans modifier les taux prévus initialement

Séverine GERVY souhaite savoir s'il a été envisagé une nouvelle répartition des indemnités. Le maire répond que cela n'a pas été abordé. Laurent TERRAIL souhaite savoir si la loi concernant le montant maximum des indemnités est toujours valide. Le maire répond que c'est le cas.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide avec effet au 1^{er} janvier 2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 37, 54 % de l'indice brut terminal.

6. Indemnités des adjoint-e-s au maire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide avec effet au 1^{er} janvier 2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire au taux de 14,41 % de l'indice brut terminal à chacun-e.

7. indemnités des conseillères municipales et conseillers municipaux délégué-e-s

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer, avec effet au 1^{er} janvier 2017, une indemnité de fonction au taux de 3 % de l'indice brut terminal aux conseillers municipaux délégués.

8. Taxe d'aménagement - Exonération

Elodie GRASSOT précise que le code de l'urbanisme permet d'exonérer un certain nombre de constructions de la taxe d'aménagement. C'est notamment le cas des abris de jardin soumis à déclaration préalable c'est-à-dire dont la surface est comprise entre 5 et 20 m². Compte tenu des sommes importantes demandées à ce titre par rapport à la destination de ces annexes, elle propose au conseil d'exonérer ces locaux de la taxe d'aménagement. Le maire ajoute que souvent les gens retirent leur déclaration préalable lorsqu'ils connaissent le montant demandé. D'autres construisent sans demander d'autorisations. Laurent TERRAIL souhaite savoir si le Département a exonéré ces constructions également. Le maire indique ne pas en avoir connaissance mais rappelle que la part départementale est moins importante que la part communale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'exonérer de la taxe d'aménagement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, les abris de jardin soumis à déclaration préalable. Cette délibération prendra effet en 2018.

9. Vote d'une subvention exceptionnelle

Le maire indique que depuis de nombreuses années la caisse de l'école maternelle percevait une subvention qui permettait

notamment de payer l'assurance de l'école sans avoir à déposer de dossier de demande de subvention. Suite à un malentendu, l'école n'ayant pas adressé de dossier demande, la subvention ne lui a pas été versée mais la somme correspondant a été incluse dans la dotation prévue chaque année pour l'école. Toutefois, la caisse des écoles ayant fait l'avance de ces frais, pour permettre le remboursement de factures payées, il conviendrait de voter une subvention exceptionnelle à cette association pour un montant total de 551, 31 euros. Elle sera inscrite au compte 6745 du budget 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de voter cette subvention exceptionnelle.

10. Budget primitif

Le maire rappelle que le budget est voté par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement. Il précise par ailleurs que le projet de budget a été soumis à la commission Finances le 23 mars et au trésorier qui a été rencontré la veille du conseil.

En fonctionnement – Dépenses

Le maire précise que les transferts de compétences (petite enfance, éclairage public, Syndicat de la Véore) à l'agglomération entraînent une baisse de certaines dépenses mais aussi de certaines recettes.

Charges à caractère général

Au compte 60612 « Energie », la baisse est due au transfert de l'éclairage public à la communauté d'agglomération.

Il est à signaler au compte 6064 « Fournitures administratives », la prise en compte d'une ouverture de classe en élémentaire à compter de septembre 2017 (c'est aussi le cas en section d'investissement). Séverine GERVY demande si les fournitures scolaires ont été augmentées. Le maire répond que cela a été le cas l'année précédente mais pas pour 2017. Il ajoute que les écoles au même titre que les services municipaux, devront faire des efforts afin de rationaliser leur consommation en termes de photocopies et d'impressions.

Au compte 6065 est pris en compte la participation à la médiathèque conformément à la convention passée avec l'association mais également 40 centimes par habitant pour un nouveau service : l'adhésion à un service de médiathèque numérique mis en place par le Département. Séverine GERVY précise qu'il s'agit de donner accès à distance aux adhérents de la médiathèque à des ressources numériques (films, musique, presse en ligne...). Le maire demande si la médiathèque offre également la possibilité de consulter des livres audio. C'est en effet le cas. Isabelle VATANT souhaite connaître la date de mise en œuvre de ce nouveau service. Séverine GERVY précise que l'on peut espérer cela pour le mois de septembre.

Au compte 62876 apparaît l'adhésion au service commun

proposé par l'agglomération en vue d'instruire les demandes d'autorisation des droits du sol.

Au total les charges à caractère général se montent à 465 417 euros.

Charges de personnel

Le maire rappelle qu'en 2016, les charges de personnel se montaient à 809 338 euros. Le projet de budget propose de les passer à 884 244 euros. Cette hausse tient compte :

- de la nouvelle grille indiciaire
- de la hausse du point d'indice
- de la fin du contrat d'avenir aux services techniques et de la titularisation de la personne concernée
- de la création d'un poste à temps plein consacré aux espaces verts en particulier en vue du passage au « Zéro phyto ».

Le maire précise que Sylvana CHARLES faisant valoir ses droits à la retraite, elle sera remplacée à compter du 21 juin par Laurent BARRAL.

Atténuations de produits

Au compte 73921 apparaît le versement que la commune doit à présent à l'agglomération suite aux divers transferts de charges. Par ailleurs, il semblerait que le territoire de l'agglomération soit, cette année, contributeur au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales. C'est ce qui est prévu au compte 73918. Le maire précise qu'une discussion a eu lieu au début de l'Agglo concernant la prise en charge de cette contribution par l'agglomération. Laurent TERRAIL considère que l'agglomération aurait dû la prendre totalement à sa charge. Le maire précise que néanmoins, lorsque le territoire était attributaire, il y avait eu un partage là aussi entre l'agglomération et les communes.

Au total ce chapitre 14 se monte à 42 214 euros.

Autres charges de gestion courantes

A ce chapitre il est à noter en particulier que :

- la dotation versée à l'école privée a été transférée au compte 6558
- la participation au SDIS sera reconduite à l'identique du montant de 2016 soit 48 378 euros
- la commune doit prévoir une subvention d'équilibre pour le budget du CCAS à hauteur de 19 954 euros.

Les « Autres charges de gestion courantes » sont ainsi estimées à 204 224 euros.

Charges financières

On note globalement une baisse des intérêts du fait de la baisse des taux pour certains emprunts à taux variable. 55 256 euros sont donc budgétisés au compte 66111.

Autres charges

Suite au travail mené il y a quelques années par deux habitantes de Montmeyran, la commune prévoit de souscrire à un livre qui devrait être publié par les Mémoires de la Drôme sur « Montmeyran au XXème siècle ». Elodie GRASSOT demande comment il sera possible de se procurer ce livre. Le maire indique qu'il y aura une souscription et qu'ensuite il sera vendu dans les bureaux de tabac et point de vente de la presse.

En fonctionnement - Recettes

Au compte 6419 « Remboursements sur rémunération du personnel », il est prévu 30 000 euros. On attend en effet une absence relativement longue aux services techniques et un congé maternité.

Aux comptes 70661 et 70662, on note une perte significative de recettes due au transfert de la compétence Petite enfance (participation des familles et retour de la Caisse d'allocations familiales). La commune n'y percevra donc plus que des recettes provenant de la Péri et du centre de loisirs. Il en est de même au compte 7478.

Le maire signale deux recettes en provenance de l'agglomération :

- au compte 70875 : il s'agit d'une modalité (dégressive d'année en année) de neutralisation du transfert de l'éclairage public
- au compte 70876 : il s'agit de remboursements pour l'avance de frais que la commune fait pour la Cabane et le Relais Assistants Maternels.

Séverine GERVY souhaite que des éclaircissements soient apportés sur les calculs de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées). Le maire indique que cette commission évalue les recettes et dépenses liées à une compétence transférée par une commune à l'agglomération. Jusque-là la commune avait transféré plus de recettes que de charges et percevait donc une attribution de compensation. Avec les nouveaux transferts notamment de la petite enfance et de l'éclairage public, cela s'est inversé, de sorte que c'est la commune qui doit reverser une contribution à l'agglomération.

Au compte 7411, il est prévu une nouvelle baisse significative de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat.

Au compte 7520 « revenus des immeubles », on note que la location des locaux occupés par la trésorerie jusque-là n'est pas encore actée.

Au total, la section de fonctionnement s'équilibre à 1 878 678 euros et dégage 275 094 euros qui seront affectés en investissement.

En investissement – Dépenses

Avant d'aborder les différentes opérations d'investissement, le maire expose les dépenses non affectées. Il faut en particulier retenir le remboursement de l'annuité en capital qui se monte à 254 055 euros auxquels il faut ajouter 66 500 euros de remboursement du plan de relance FCTVA perçu en 2015. Ces dépenses non affectées sont également marquées par les différentes études autour de l'aménagement des Vanets.

Parmi les divers programmes prévus en 2017, on compte :

- la création d'un réseau informatique en mairie pour 15 000 euros
- des ravalements de façades de bâtiments publics pour 140 175 euros
- un diagnostic accessibilité de nos établissements recevant du public pour 6 000 euros
- la fin des travaux sur le portail du groupe scolaire pour 7 800 euros
- du mobilier scolaire (pour une classe de maternelle et en vue de l'ouverture d'une septième classe en élémentaire) pour 20 000 euros
- l'aménagement du parc pour 100 000 euros de travaux
- la dénomination des voies pour 45 900 euros de travaux
- la sécurisation de l'avenue des Genceaux pour 243 000 euros
- un budget voirie qui se monte à 84 000 euros
- l'achat de matériel dans le cadre du « zéro phyto » pour 14 483 euros
- le changement de véhicules pour 20 000 euros.

Au total ce sont 1 332 534 euros de dépenses qui sont budgétisés en investissement

En investissement – Recettes

Les recettes propres de la commune en investissement sont :

- le FCTVA prévu pour 22 451 euros
- la taxe d'aménagement estimée à 65 000 euros.

S'y ajoutent des subventions sur certains projets comme l'aménagement du parc, les ravalements de façades ainsi que des fonds de concours de la communauté d'agglomération.

L'année 2017 sera celle du déménagement de la Cabane des p'tits loups dans le nouveau bâtiment. Les locaux actuels une fois désaffectés seront mis en vente ce qui dégage une recette au compte 024 de 230 000 euros conformément à l'évaluation qui a été faite du bâtiment.

Au total la section d'investissement dégage 910 934 euros de recettes et nécessite donc un emprunt d'équilibre (qui ne sera pas réalisé) de 421 600 euros.

Laurent TERRAIL rappelle que les recettes réelles de fonctionnement (sans les reports de l'exercice 2016) ne suffisent pas à couvrir l'annuité en capital. Le maire abonde en son sens en considérant que le budget en particulier de

fonctionnement dégage peu de marge de manœuvre. Cependant il ajoute que d'année en année il y a des reports, sachant qu'il fut un temps où le déficit d'investissement était tel que l'ensemble de l'excédent de fonctionnement devait y être affecté.

Claire LOROUÉ demande où en est la trésorerie. Le maire explique qu'elle s'élève au soir du conseil à un peu plus de 200 000 euros. Il indique que passé le mois d'avril, un groupe de travail sera constitué afin de travailler en collaboration avec le receveur municipal sur les sources d'économie possibles et les moyens de dégager plus de recettes.

Laurent TERRAIL tient à souligner qu'il considère certains investissements trop coûteux pour Montmeyran, en particulier le réaménagement de l'avenue des Genceaux.

Suite à cet exposé, le maire met au vote le budget qui est adopté à l'unanimité en fonctionnement comme en investissement.

11. Taxes locales – Vote des taux

Le maire indique que le Département a annoncé qu'il ne modifiera pas sa fiscalité. Il en est de même pour Valence Romans Agglomération.

Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, il propose d'augmenter les taux de 0.6 points pour équilibrer au mieux le budget alors que se profile un effet de cisaille (dépenses qui augmentent mécaniquement et diminution des recettes en particulier des dotations de l'Etat).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les taux des contributions directes comme suit :

Taxe d'habitation : 9,49%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,53%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,13%

12. Modification du tableau des emplois

Le maire explique qu'en vue de remplacer un départ en retraite au sein du service administratif, il conviendrait de modifier le tableau des emplois comme suit :

Suppression au 1er juin 2017 d'un poste agent administratif à temps complet au grade de rédacteur principal

Création au 20 juin 2017 d'un poste d'agent administratif à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal adopte cette modification du tableau des emplois.

13. Projet d'aménagement

Le maire rappelle qu'un des engagements de l'équipe municipale aujourd'hui en place était de créer des

logements à destination des personnes âgées. A cet effet, il avait été tenté d'implanter une MARPA (maison d'accueil rurale destinée à des personnes âgées) mais cela n'a pu se réaliser. Toutefois la commune a rencontré Drôme Aménagement Habitat (ci-après), un bailleur social partenaire du Département, qui serait disposé à mener une opération sur Montmeyran en ciblant un tènement foncier aux Sablons. Il s'agirait d'y construire des logements qui bénéficieraient d'une veille bienveillante.

La commune ne pouvant porter elle-même un tel projet, DAH pourrait le faire d'autant qu'elle est en contact avec l'un des propriétaires concernés qui est prêt à vendre ces terrains en particulier à un bailleur social. L'autre propriétaire concerné a été reçu à deux reprises. Il n'est pas vendeur mais souhaite détacher des lots, dans la partie basse de ses terrains, afin d'y construire des maisons individuelles.

Le maire propose que DAH soit mandaté par la commune en vue de s'assurer de la maîtrise foncière de ce tènement et donc lancer une négociation avec les propriétaires. Il ajoute que c'est DAH qui a négocié 7 à 8 hectares à la sortie de Beaumont-lès-Valance pour y réaliser une opération de logements sociaux. Claire LOROUÉ souhaite que, dans la mesure du possible, les propriétaires actuels puissent réaliser leur projet immobilier de deux maisons à la pointe du tènement.

Laurent TERRAIL souhaite savoir si ce deuxième propriétaire habite Montmeyran. Le maire indique qu'il ne s'agit pas de sa résidence principale. Laurent TERRAIL s'interroge sur les suites à donner en cas d'échec de la négociation. Le maire considère qu'alors il faudra mettre en balance cet échec avec l'utilité publique du projet.

Laurent TERRAIL demande qu'elle sera la participation de la commune dans cette opération. Le maire répond que l'aménageur prendra à sa charge l'aménagement excepté la réalisation de l'accès sur le chemin du Tacot qui fait l'objet d'un emplacement réservé au plan local d'urbanisme.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à concrétiser un partenariat avec Drôme Aménagement Habitat pour la réalisation de logements locatifs familiaux à destination de personnes âgées et à signer tous actes afférents.

14. Compte-rendu des commissions et syndicats

André KEMPF indique que la commission Info-com lance un projet d'exposition durable sur le village.

15. Questions diverses

Le maire explique que la réfection de la route départementale 538 entre Montvendre et Montmeyran a pris du retard (2 mois) suite à des malfaçons.

Le maire distribue une lettre que monsieur BLANC BRUDE a

adressé au président de l'agglomération ainsi qu'un courrier de remerciement que monsieur NAUDET a adressé au personnel communal et aux élus suite à son départ de la commune. Le maire rappelle l'investissement de monsieur NAUDET et le conseil municipal lui demande de l'en remercier.

André KEMPF indique qu'une lettre a été envoyée à monsieur BONNETON, responsable de La Poste sur le secteur, pour protester contre la fermeture du bureau de poste le samedi matin. Par ailleurs, une pétition est disponible à l'accueil de la mairie et en ligne (lien sur le site de la commune). Le maire ajoute que monsieur BONNETON a été reçu en mairie et qu'une nouvelle rencontre est prévue début mai. Il invite la population à signer massivement la pétition avant le mois de mai.

André KEMPF précise qu'il y a toujours les 17 000 points de contacts de La Poste mais que parmi cela il n'y a que 9 260 bureaux de plein exercice. Le reste est composé d'agences postales et de relais postaux (commerces). Le contrat de présence postale signé jusqu'en 2019 pérennise la fermeture de bureaux. Ainsi jusqu'en 2020, ce sont 4 000 bureaux qui devraient fermer suivant la même méthode : d'abord réduction des horaires puis fermeture le samedi, mise en place de machines et enfin le bureau ferme. C'est un service public qui doit être assuré. Dans un village comme Montmeyran, c'est important pour une vraie vie communale. Le maire indique que monsieur BONNETON a fait valoir la possibilité de demander une nouvelle livraison sur internet pour les colis et les courriers recommandés. Carole de JOUX explique que ce n'est pas toujours marqué sur l'avis de passage.

André KEMPF ajoute que monsieur BONNETON considère que ne plus travailler le samedi matin arrange le personnel. André KEMPF considère que c'est un argument irrecevable alors que La Poste réduit ses effectifs d'année en année et qu'en l'espèce, le personnel du bureau de poste de Montmeyran travaille deux samedis sur trois dans un autre bureau.

Claire LOROUÉ demande que le planning établi pour la tenue des bureaux de vote, lors des élections présidentielles, soit redistribué. Séverine GERVY ajoute qu'il serait bien de préparer également celui pour les élections législatives.

La séance est levée à 23h30.

Changement d'horaires de la mairie

Pour des raisons administratives, le secrétariat de la mairie sera fermé tous les vendredis après midi pendant la période du 12 mai au 16 juin inclus.

Les horaires habituels reprendront le 19 juin 2017

Une classe de Roger Marty sur la scène de La Comédie de Valence

Ils en ont parlé, ils ont douté, mais ils y ont cru et enfin c'était le grand jour le vendredi 31 mars !

La classe de CM1/CM2 a présenté une chorégraphie sur la scène de la Comédie de Valence, en compagnie de 6 autres classes.

Depuis le mois de septembre, la classe de CM1/CM2 et leur maîtresse sont engagés dans le projet Môme Danse .

Ce projet à dimension départementale est mis en place par la Fédération des Œuvres Laïques de Valence et par l'Agglo cette année.

Il a permis aux enfants de développer des liens musique, littérature et expression du corps.



Accompagnés par une intervenante danseuse durant 7 séances, ils ont exploré, improvisé puis finalement composé avec leur corps pour aboutir à une restitution sur scène d'une courte chorégraphie.

Accepter de livrer ses émotions, d'être regardé par l'autre, de danser, car au début certains étaient plutôt réservés...Une réussite !

Beaucoup de stress, de trac de monter sur scène mais une grande fierté d'être arrivés au bout et de se montrer devant leur parent et leur famille ce vendredi 31 mars.

Merci aux financements de la mairie et de l'amicale laïque qui nous ont permis de réaliser ce projet.

Une expérience qu'ils ne sont pas prêts d'oublier !

Dominique BRUN

Le recyclage à tout âge grâce aux recyclosaures !!!

Les enfants des mercredis aérés de la Péri sont heureux de vous présenter leurs nouveaux compagnons dévoreurs et recycleurs de papiers.

Iha, Dean, Momgli sont le résultat de 3 après-midi d'activité, dont l'objectif était de fabriquer à base de grillage à poules et de papier mâché des créatures permettant de recycler le papier.

Objectif accompli avec succès, les «recyclosaures» peuvent maintenant manger du papier en toute tranquillité à «La Péri». Les enfants seront ensuite chargés d'aller amener le papier collecté dans le conteneur prévu à cet effet.

Les mercredis aérés de La péri sont ouverts à tous les enfants de 4 à 11 ans, montmeyranais et extérieurs.



Renseignements au 04.75.59.49.61

Site internet : <http://laperi.pagesperso-orange.fr/>

Bonne humeur et convivialité pour Pâques !

Le corso de Beaumont-lès-Valence nous rendait visite ce lundi de Pâques pour le plaisir des petits et des grands, venus nombreux malgré un petit vent frais.

Dans le défilé, on pouvait découvrir nos deux chars montmeyranais << LES TUCHES 1 & 2 >> accompagnés des enfants des écoles.

Cette manifestation s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur.

Tous les participants ont eu le plaisir de se retrouver salle des fêtes, pour le verre de l'amitié.

Pierre Louette



Ce lundi de Pâques, le vent frais du matin n'a en rien entamé leur motivation. Dès 8h45, les enfants du CME étaient présents à la salle des fêtes. Ils se sont répartis dans le parc pour cacher au mieux les œufs en papier, certains faciles à trouver pour les petits, d'autres plus difficiles pour les plus grands.

Puis le rendez-vous était donné à l'entrée du village pour accueillir les chars du corso de Beaumont-lès-Valence. Dans la joie et la bonne humeur agrémentées de confettis, les enfants ont pris place dans le cortège qui a fait le tour de village.

Enfin tout le monde s'est retrouvé devant la salle des fêtes. Quand les parents profitaient du verre de l'amitié offert par la municipalité, les enfants ont parcouru le parc à la recherche des fameux œufs. 5 œufs trouvés donnaient droit à un sachet de chocolats.

Les enfants du CME se sont relayés pour distribuer les sachets, tamponner les mains et recacher des œufs au fur et à mesure. Près de 180 sachets ont été distribués, un joli succès !

Parmi les œufs cachés, 3 œufs rouges donnaient droit à un œuf géant. Ils étaient bien cachés mais Jeanne, Mila et Marie ont fini par les trouver. Bravo à toutes les 3 !

Entre-temps le soleil nous avait rejoint et l'ambiance était à la détente en ce week-end prolongé. Un joli moment partagé, en toute simplicité, pour le plus grand plaisir des enfants !

Séverine Gervy



L'aventure avait commencé il y a 1 semaine. Lors du dernier Conseil Municipal Enfant, ce sont près de 200 sachets de chocolat qui avaient été préparés en prévision de la chasse aux œufs. Un projet d'animation du village qui tient à cœur des enfants.



Infos pratiques

Maire

Bernard BRUNET -
Sur rendez-vous le vendredi

**Adjoint Animations – Sports
Culture - Anciens Combattants**
Pierre LOUETTE
Sur rendez-vous

**Adjoint aux Affaires Sanitaires
et Sociales - Personnes Agées -
Logement**
Lucette NURIT
Mardi permanence de 9 à 11h
Les autres jours sur RDV

**Adjointe Aménagement -
Urbanisme Développement
durable - Environnement**
Elodie GRASSOT
Sur rendez-vous

Adjoint Voirie - Réseaux
Alain TERRAIL - Sur rendez-vous

**Adjoint Information -
Communication**
André KEMPF - sur rendez-vous

PERMANENCES

- **Relais Emploi**
Lucette NURIT
☎ 04 75 59 30 26
Les mardi matin de 9h à 11h et
sur RDV les autres jours
- **Anciens combattants**
Permanence le 4e samedi de
chaque mois de 10h30 à 12h
☎ 06 77 24 50 58
Salle annexe médiathèque
- **Relais assistants maternels**
Caroline PONTON
Permanences le lundi, mardi
et jeudi de 13h15 à 15h
☎ 04 75 59 44 84
ram-montmeyran@
valenceromansagglo.fr
- **Conciliateur de justice**
Yves GIRARD
sur rendez-vous en mairie
☎ 04 75 59 30 26

MAIRIE

☎ 04 75 59 30 26 Fax 04 75 59 30 48
mairie-montmeyran@wanadoo.fr
www.montmeyran.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

LUNDI, MARDI ET JEUDI
8H-12H30

MERCREDI
8H-12H30 14H-17H

VENDREDI
9H-12H30

Votre agenda de MAI

Lundi 1

AMICALE BOULE Coupe Jean-
Marie GORCE 9h et repas

jeudi 4

BEBE LECTEURS 10h
médiathèque

Dimanche 7 mai

USM - vide grenier et soirée pizzas
au stade

ELECTION PRESIDENTIELLE

Lundi 8

Cérémonie commémorative 11h

Mardi 9

LA MAISON BLEUE - spectacle
impro-débat 20h salle des fêtes

Jeudi 11

Information sur la sécurité par la
Gendarmerie 14h salle des fêtes

Samedi 13

MJC TROC VERT 11h/15h parc
de la salle des fêtes

Vendredi 19

MJC Théâtre ados enfants 20h
salle des fêtes

Samedi 20

ESSENTIEL spectacle 20h salle
des fêtes

FNACA pétanque

TENNIS rencontre Miss Tennis

29 mai

Début de la TDV

Déchetterie de Montvendre

☎ 04 75 59 18 65

Horaires d'ouverture
Lundi et mercredi et vendredi :
10 à 12h / 15 à 18h

Mardi et jeudi : 15 à 18h
Samedi : 9h à 17h sans interruption

Déchetterie de Beaumont-lès-valence

Horaires d'ouverture
Lundi : 9h30 à 12h / 14h-17h
Mardi mercredi jeudi et vendredi
14h à 17h
Samedi : 9h à 17h sans interruption

Dépôt à Upie pour les déchets verts

Quartier des Boudras

Horaires d'ouverture
Mercredi : 13h30 à 16h30
Samedi : 9h à 11h30

Prévoir un justificatif de domicile
(carte grise, carte d'identité, ...)

État Civil

Avis de naissance

Apolline MALEGUE
Née le 25 mars 2017

Avis de décès

Marie Louise COISSIEUX (87 ans)
La Charlotte

À Flanc de coteau

Les articles pour le prochain numéro
sont à remettre en mairie avant le

10 mai 2017

fdc-montmeyran@orange.fr

La Guinée est un pays très riche en eau, et pourtant les Guinéens ont de grandes difficultés à s'approvisionner en eau potable, car ils n'ont souvent pas d'adduction et quand le réseau est disponible, la distribution est très aléatoire.

Les Conakrykas doivent donc s'approvisionner en eau via des puits sauvages, des bouteilles de 1,5L, diverses bonbonnes, et surtout des sachets jetables de 300 ml.

Ces sachets sont jetés dans les rues après utilisation, et se retrouvent dans les canalisations, ce qui génère une énorme et problématique pollution plastique, et des inondations lors de la saison des pluies qui favorisent des maladies parasitaires.

Le Docteur Ibrahim Bah Clozel, franco-Guinéen, initiateur du projet, découvre au Brésil un système de livraison de bonbonnes d'eau à domicile mis en place depuis de nombreuses années dans les grandes villes du pays. L'idée est donc de répliquer ce modèle pour la Guinée, et constituer une équipe, ce qui fut réalisé en 2014.

Le projet « Eau de Mawa » va mettre en place le premier service de livraison à domicile de bonbonnes réutilisables de 20 Litres en eau potable de qualité constante.

Ainsi, nous sommes donc 7 particuliers (4 français et 3 Guinéens) aux compétences multiples et complémentaires, et une entreprise Française, Eureau Sources, spécialisée dans le secteur.

Parmi les 4 français figurent 2 montmeyranais qui ont longtemps participé à la cantine de Montmeyran : Franck Audigier et Eric Franusic qui est également un ancien élu de Montmeyran.

2015 a été l'année de structuration du projet

- ◇ Création de la Sas Française La Licorne Holding, de la Sarl Guinéenne Mawa Distribution qui va assurer la production, le conditionnement et la distribution sur place
- ◇ Création du logo « eau de Mawa ».
- ◇ Etude de marché locale à Conakry
- ◇ Achat du terrain de pompage
- ◇ Aval du Ministère Guinéen de l'Environnement et des Eaux et Forêts, et de Michèle RIVASI, Député Européenne.

En 2016, le projet s'affine, avec :

- ◇ finalisation par un cabinet spécialisé, étude géologique, forage exploratoire, réalisation du forage
- ◇ - Fourniture de la chaîne de nettoyage/remplissage à laquelle sera rajoutée une unité de production de bonbonnes afin d'être autonomes.
- ◇ La livraison se fera grâce à des motos tricycles achetées localement.

En 2017, nous recherchons des investisseurs, pour la construction du site de production

Pierre Rabhi nous accorde son soutien total, car notre projet correspond exactement à sa vision de la protection de la planète et de son environnement.

Invitation par la Fondation Race for water afin de proposer notre projet à des investisseurs sensibilisés à l'écologie, la lutte contre la pollution, et l'amélioration des conditions de vie des populations de Guinée.

Nous espérons commencer la commercialisation de nos premières bonbonnes en mars 2018.

Si vous aussi vous souhaitez nous aider, nous rejoindre ou simplement en savoir un peu plus sur ce projet éthique, n'hésitez pas à nous contacter

Tél : Ibrahim Bah-Clozel 06 10 79 62 06

Eric Franusic 06 20 14 66 03

Franck Audigier 06 07 78 99 03.

**Réunion publique sur ce projet
le mardi 9 mai à 18 h 30
Salle de la médiathèque à Montmeyran**

site : www.eaudemawa.com

Eric Franusic



La fête des Mai qui devait se dérouler le dimanche 30 avril, est reportée en 2018 en raison des congés scolaires !

N'oubliez pas la fête des peintres le 24 et 25 juin 2017

A bientôt

La vice présidente
Noelle LOUETTE

AMICALE DES POMPIERS DE LA RAYE

Le début d'année a été bien rempli pour les Pompiers de La Raye. Entre activité opérationnelle et associative le temps est passé bien vite.

Les 3 et 4 mars notre centre de secours organisait une formation premiers secours au grand public (PSC1). Nous avons eu 20 participants (des habitants de communes voisines et 3 personnes de Chaponost à côté de LYON). Avec chacun des motivations diverses (certain pour le travail : professeur des écoles, d'autre pour passer des concours : infirmière, d'autre maman de petits enfants et soucieuses de pouvoir réagir en cas d'urgence, d'autre qui ont été témoin d'une situation d'urgence...). Les 7h de formation ont permis d'aborder diverses situations d'urgence.

Ils étaient encadrés par trois formateurs secouristes Nicolas MOUNIER, Mickael BUNICHON et Franck BOURRON avec l'aide de Jean-Yves DUMAS tous pompiers à La Raye. Un grand merci à toutes ces personnes pour l'acte citoyen fait en participant à cette formation. Une autre formation est prévue en mai

(dates à définir). Se rapprocher des moniteurs pour tous renseignements tel 06.64.77.35.75 ou mail amicale.sp.raye@gmail.com

Nous nous sommes réunis en assemblée générale le 7 avril dernier et avons entre autres, procédé au vote de renouvellement du bureau. Il se compose désormais comme suit : **Président : Gilles DARNAUD, Président adjoint : Gilles DORIER, Trésorier : Jean Salvatore EVOLA, Trésorier adjoint : Damien BROSILLE, Secrétaire : Fabrice EYRAUD, Secrétaire adjoint : Emmanuelle DELAGE, Assesseurs : Ludovic VIOLLET, Gaël BLARD** tous membres sortant. Nous accueillons aussi avec grand plaisir deux jeunes nouveaux entrant dans le bureau : **Anthony GUARDIA et Stéphanie CLEMENT.**

A vos agendas : nous organiserons pour le 14 juillet le concours de pétanque de la municipalité à UPIE à la maison des associations avec une animation musicale en soirée. Plus d'infos dans les prochaines éditions.

Fabrice EYRAUD, Secrétaire

Apprendre l'allemand

Vous avez entre 17 et 21 ans,

vous êtes scolarisés dans un établissement valentinois,

vous avez envie d'améliorer votre allemand,

profitez vite de l'occasion offerte par le comité de jumelage Valence / Biberach en participant à

un stage intensif d'allemand du 22 au 29/30 juillet 2017.

Vous serez accueillis dans des familles allemandes et participerez à des cours obligatoires en présence de jeunes d'autres villes jumelles de Valence (Italie, Georgie, Pologne, Angleterre) ; seul le voyage sera à votre charge et à organiser par vos soins. Visites, cours et accueil étant payés par le comité de jumelage. Le nombre de places étant limité, ne tardez pas à vous renseigner auprès de monsieur Bernard Cruvillier du comité de jumelage à Valence : bernard.cruvillier@yahoo.fr ou même directement vous pré-inscrire auprès du comité allemand : s.engelhardt@biberach-riss.de

Informations à retrouver sur le blog de notre jumelage : <http://montmeyranlabaumegb.over-blog.com/> (à la fin du compte-rendu de réunion du 03.04.2017)

BOULODROME DE MONTMEYRAN SAMEDI 20 MAI

Organisé par : APEL ECOLE SAINTE MARIE



Ouverture des inscriptions à 16h30

10€ LA DOUBLETTE

Les 3 premières équipes récompensées

Buvette et restauration sur place, barbecue.



Journée en Savoie : **Massif des Bauges / Lac du Bourget** **Jeudi 18 mai 2017**

- 6h30 Départ de BEAUMONT
- 6h40 Départ de MONTMEYRAN
- 9h30 Visite d'une Fromagerie à AILLON-LE-JEUNE
- 12h00 Apéritif de bienvenue et déjeuner savoyard, vin et café.
- 14h15 Arrêt panoramique au Mont Revard (qui culmine à 1538m)
- 15h15 AIX LES BAINS : croisière sur le Lac du Bourget
- 17h00 Débarquement et Retour vers BEAUMONT puis MONTMEYRAN



Inscription jusqu'au 05 mai 2017
auprès de :

Roland RIFFARD 07.82.35.58.31
Monique DUGAIT 06.77.95.33.93
Colette FAURE 06.78.25.97.64

Prix par personne

Adhérent	50.00€
Non Adhérent	78.00€

La Maison Bleue et le RAM de Montmeyran vous invitent à un

Spectacle: impros- débat

avec la troupe « Les Désaxés »

Mardi 9 mai 2017 - 20h

Salle des fêtes – Montmeyran

« Là, tu passes les bornes ! »
ou quand le « non ! » ne suffit plus



Au coin !

J'en peux plus

Gare à tes fesses !

Tu vas être puni !



La Maison Bleue, lieu d'accueil enfants-parents :
Mardi de 9h à 11h45 - Maison de l'enfance à Chabeuil
Vendredi de 16h30 à 18h - Salle du RAM à Montmeyran

Contacts maison-bleue26@orange.fr

Entrée libre



Intervention sur la sécurité

Le jeudi 11 mai 2017 à 14 heures à la salle des fêtes, la gendarmerie vient faire une intervention auprès de la population sur les sujets suivants :

- la sécurité des personnes âgées
- les départs en vacances
- la sécurité dans les maisons même en courte absence
- les démarchages

Lucette Nurit

Nouveau à Montmeyran

Bénédicte LENOIR Conseil
Formatrice, web, communication digitale

conseil@benedictelenoir.net
07 81 11 50 99
www.benedictelenoir.net



Soirée Dansante

Le 25 Mars dernier a eu lieu l'USM Dancing Night à la salle des fêtes de Montmeyran et ce n'est pas moins d'une centaine de personnes qui sont venues se déhancher sur la piste de danse.

En effet, après un succulent repas, saucisses rougails, préparé par le Chtisbouchons Ti snack de Montmeyran, les convives n'ont pas décroché la piste jusqu'à très tôt le matin. Nous remercions chaleureusement tous les acteurs de cet événement qui s'est parfaitement déroulé.

Journées Portes ouvertes pour les jeunes footballeurs

Comme chaque année le club de l'Union Sportive Montmeyran organise des journées portes ouvertes en juin pour permettre aux jeunes de venir essayer le temps d'une ou plusieurs après-midi les joies du football.

Les dates ne sont pas encore connues mais ce ne saurait tarder. Les informations paraîtront sur notre site internet prochainement.

De plus, l'an prochain, une équipe U19 devrait voir le jour, nous lançons donc un appel à tous les jeunes qui voudraient rejoindre l'USM, cela sera déformmais possible !

Vide Grenier et Soirée Pizzas de l'USM

Comme chaque année l'US Montmeyran organise un vide grenier. Cette année il aura lieu le dimanche 7 mai de 6h00 à 18h00 avec une nouveauté : une exposition de voitures anciennes et prestigieuses.

Alors montmeyranaises, montmeyranais tous à vos greniers, garages ou autres rangements pour vous débarrassez de ce qui vous encombre.

Vous pouvez bien entendu nous contacter pour avoir des informations supplémentaires ou réserver vos emplacements et pizzas. (les affiches sont dans l'édition précédente)



Photo Vétérans

Compétitions Séniors

Les équipes séniors ne s'arrêtent plus. En effet depuis le début de l'année 2017, seulement une défaite pour l'équipe réserve. Les groupes progressent et l'équipe fanion qui est en tête de sa poule de deuxième division jouera sans doute une finale le 14 mai au stade de la rivière face au Football club 540 le second de cette même poule.

Une victoire donnerait une qualification directe pour les parties finales. Alors venez nombreux soutenir notre équipe à 15h00.

Les rencontres à venir à domicile :

- **6 Mai** : U15 – Réception à 15h30 de AS Berg Helvie
U13 B – Réception à 15h30 du FC Péageois 3
- **13 Mai** : U13 A – Réception à 15h30 de la JS Livron
U11 B – Plateau à 14h00
- **14 Mai** : Séniors A – Réception à 15h00 de FC540
Séniors B – Réception à 13h00 du FC Hermitage 2
U17 – Réception à 10h00 du FC Valence
- **20 Mai** : U7 – Plateau à 10h00 à Montmeyran
U11 A – Plateau à 14h00
U15 – Réception à 15h30 de Crest-Aouste
- **21 Mai** : Séniors A – Réception à 15h00 de FC Portes-Lès-Valence 2
Séniors B – Réception à 13h00 de Sarras St Vallier 3

Nous suivre :

Vous pouvez nous suivre à chaque seconde sur notre site internet <http://footusm.fr/v2/> ou bien sur notre page Facebook « US Montmeyran ». Nous sommes aussi joignables à l'adresse mail suivante unionsportivemontmeyran@orange.fr ou au 06.88.00.84.26, numéro du salarié du club, Benoît IMBERT .



Gala de danse
Samedi 03 juin 2017 à 20h30

La MJC vous propose la vente des billets pour le gala de danse « Modern'Jazz » dès le :

mercredi 03 mai 2017

Aux horaires d'ouverture du secrétariat.

Ce gala aura lieu le Samedi 03 juin au Théâtre Le Rhône à BOURG-LES-VALENCE.

Nous espérons que vous serez nombreux à participer à cette soirée de qualité !!!

Tarif :

7 € pour les adultes & ados

4 € pour les enfants (6 à 12 ans)

gratuit pour les moins de 6 ans

**Horaires du secrétariat de la MJC – FORUM,
place de la Mairie – 26120 Montmeyran**

Lundi et Mercredi : 14h - 17h30

Vendredi : 9h15 - 12h15

04 75 59 34 95

<http://mjc-montmeyran.wixsite.com/mjc-montmeyran>



TROC VERT
MONTMEYRAN
Au parc du village
Pique-nique partagé
SAMEDI 13 MAI 2017
11H00 - 15H00
Participation gratuite
Echanges
Graines, Plants,
Boutures,
Outils de jardin,
Revue, Livres
Trucs & Astuces
Infos MJC 04 75 59 34 95
Inscription nécessaire avant le 3 mai 2017
Mail : azul@lists.riseup.net
tout participant de dernière minute sera le bienvenu
MJC
MONTMEYRAN
Commission **AZUL**
Ne pas jeter sur la voie publique merci



TRANSPORT SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Le service de transport scolaire de la commune fonctionne du lundi au vendredi inclus sur le temps scolaire du groupe Roger Marty.

Pensez d'ores et déjà à inscrire votre(vos) enfant(s) pour la prochaine rentrée (à partir de 4 ANS révolus). Pour ce faire, retournez le coupon-réponse ci-dessous en Mairie de MONTMEYRAN, avant le :

26 MAI 2017 dernier délai

afin de permettre à la Commission "Transports scolaires" de statuer en respectant les impératifs de sécurité et de vous confirmer l'inscription définitive début juillet. Les règlements seront demandés après l'inscription définitive.

En ce qui concerne le fonctionnement, les trajets et les horaires seront aménagés en fonction des inscriptions. Nous vous les communiquerons juste avant la rentrée.

Pour mémoire : Les tarifs appliqués pour l'année 2016/2017 :

- 1er enfant : 204 €
- 2e enfant : 132 €
- 3e enfant : 63 €
- A partir du 4e enfant : gratuit
- 23 € la semaine pour une demande exceptionnelle
- 75 € par trimestre pour une inscription en cours d'année scolaire (somme forfaitaire, même pour un trimestre commencé)

Le tarif est applicable quel que soit le trajet effectué.



NOM prénom et adresse des parents : _____

Téléphone : domicile _____ travail _____ Portable _____

Adresse e-mail : _____

Adresse de ramassage de l'enfant si différent : _____

Nom et Prénom des enfants	Date de naissance	Classe	lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi	
			matin	soir	matin	soir	matin	11h30	matin	soir	matin	soir

➤ **Joindre une photo d'identité par enfant inscrit (si première inscription)**